

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 18 juillet 2019**

Affaire suivie par David Bosson
tél. : 04 50 33 79 45
david.bosson@haute-savoie.gouv.fr

**Avis sur le projet du PLU de Saxel,
au titre des articles L 151-12 et L 151-13
du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Saxel arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,
Considérant la bonne prise en compte des contraintes environnementales et la mise en place d'une trame
turquoise (interaction trame bleue et verte),
Considérant que les extensions possibles des bâtiments d'habitation doivent être limitées de façon à
permettre la seule adaptation de logements existants,

La CDPENAF émet un avis un avis favorable à l'unanimité au titre des articles L.151-12 et L.151-13 du
code de l'urbanisme, sous réserves de :

Revoir le règlement de la zone A en :

- limitant à 20 % de la surface de plancher existante les possibilités d'extension des constructions, pour
toutes les constructions à destination d'habitation ;

Revoir le règlement de la zone N en :

- limitant à 20 % de la surface de plancher existante les possibilités d'extension des constructions, pour
toutes les constructions à destination d'habitation ;
- reconsidérant les zones Nt, Ut, leur règlement, et en définissant le cas échéant un STECAL pour gérer
les activités de loisirs.

27 AOUT 2019

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER